



**LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU  
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2023 DÉPOSÉ À LA  
RÉUNION DU CONSEIL DU 4 JUIN 2024**

Le maire, Richard Veilleux  
fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2023  
de la municipalité de Saint-Hugues

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,  
Membres du conseil municipal,

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit faire un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin.

En conséquence, c'est avec un grand plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport du vérificateur sur ces états.

**1. RAPPORT FINANCIER 2023 CONSOLIDÉ**

Le rapport financier de la municipalité de Saint-Hugues au 31 décembre 2023 (consolidé), démontre des revenus de 3 470 098 \$ et des dépenses de 3 297 359 \$.

L'actif à long terme, au 31 décembre 2023 consolidé, s'élève à 11 992 497 \$ (immobilisations de la municipalité, les routes, infrastructure des eaux usées, etc).

	<b>Réalisation 2022 Administration municipale</b>	<b>Budget 2023 Administration municipale</b>	<b>Réalisation 2023 Administration municipale</b>
<b>Revenus</b>			
Revenu de fonctionnement	<b>3 450 252 \$</b>	<b>3 162 448 \$</b>	<b>3 238 573 \$</b>
Revenu d'investissement	520 784 \$	0 \$	231 525 \$
<b>Totaux revenus</b>	<b>3 971 036 \$</b>	<b>3 162 448 \$</b>	<b>3 470 098 \$</b>
<b>Total des charges</b>	<b>3 396 210 \$</b>	<b>2 955 939 \$</b>	<b>3 297 359 \$</b>
Excédent de l'exercice (revenus - charges)	574 826 \$	206 509 \$	172 739 \$
Moins: revenu d'investissement	(520 784 \$)		(231 525 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	54 042 \$	206 509 \$	(58 786 \$)
Amortissement	681 002 \$		713 964 \$
Coût des propriétés vendues	62 506 \$		71 206 \$
(Gain) perte sur cession			14 340 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Remboursement de la dette à long terme	(207 671 \$)	(293 200 \$)	(324 188 \$)
Activités d'investissement	(381 867 \$)		(805 421 \$)
Réserves financières et fonds réservés	(17 013 \$)	(9 782 \$)	(17 013 \$)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Excédent de fonctionnement non affecté			
Excédent de fonctionnement affecté		96 473 \$	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	190 999 \$		(405 898 \$)

<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
- Administration générale	0 \$	0 \$
- Sécurité publique	11 045 \$	0 \$
- Transport	776 252 \$	1 265 836 \$
- Hygiène du milieu	190 200 \$	781 \$
- Loisirs et culture	66 981 \$	99 759 \$

<b>Fonds réservés</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
- Fonds de roulement	119 094 \$	136 108 \$

Vous pouvez consulter le rapport complet au bureau municipal ou via le site internet de la municipalité sous l'onglet renseignements financiers, rapports financiers.

## 2. AVIS DU VÉRIFICATEUR

De l'avis du vérificateur FBL s.e.n.c.r.l, société de comptables professionnels agréés, ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité et sa situation financière au 31 décembre 2023, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Pour l'année 2023, la municipalité avait comme taux de taxation 0.58\$ / 100\$

## 3. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

Tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, on doit inclure au rapport financier de la municipalité une mention sur la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

		Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Richard Veilleux	Maire	20 596	10 058	6 751	3 376
Simon Valcourt	Conseiller	5 954	2 977	1 298	649
René Martin	Conseiller	6 160	3 080		
Audrey Lussier	Conseillère	6 057	3 029	447	224
Karine Dalpé	Conseillère	5 645	2 822		
Marjolaine Berthiaume	Conseillère	6 263	3 132		
Richard Turcotte	Conseiller	6 263	3 132		

Signé à Saint-Hugues ce 4 juin 2024

Le maire Richard Veilleux